



La diplomatie préventive africaine d’hier à aujourd’hui : entre ambition proclamée et pratique contrariée

Abou DAPPAH

Université Alassane Ouattara de Bouaké

Département d’Histoire

dappahabou@gmail.com

N’Dri Laurent KOUAKOU

Université Alassane Ouattara de Bouaké

Département d’Histoire

kouakoulaurent044@gmail.com

Résumé

La diplomatie préventive est apparue comme une nécessité dans un monde marqué par des violences récurrentes. En Afrique, la fragilité des États postcoloniaux, les rivalités héritées de la colonisation et la multiplication des crises internes ont renforcé l’urgence d’une telle approche. Initialement inspirée par les initiatives onusiennes et internationales, la diplomatie préventive a été progressivement revendiquée par les acteurs africains, soucieux de proposer des réponses endogènes aux menaces sécuritaires. Cette étude, fondée sur une analyse qualitative et documentaire, interroge l’écart persistant entre l’existence de dispositifs institutionnels et l’inefficacité de leur mise en œuvre. Trois axes structurent l’analyse. Elle explore d’abord, l’origine de la diplomatie préventive africaine, largement tributaire d’influences extérieures et d’expériences de crises répétées. Elle examine ensuite les dispositifs continentaux et régionaux, qui ont progressivement doté le continent de mécanismes d’alerte et de médiation. Enfin, elle évalue leur efficacité, marquée par quelques succès ponctuels mais largement contrariée par des contraintes structurelles.

Mots-clés : *Diplomatie préventive, Afrique, prévention des conflits, médiation, sécurité collective.*

African preventive diplomacy, past and present: between proclaimed ambition and thwarted practice

Abstract

Preventive diplomacy has emerged as a necessity in a world marked by recurring violence. In Africa, the fragility of post-colonial states, rivalries inherited from colonisation and the proliferation of internal crises have reinforced the urgency of such an approach. Initially inspired by UN and international initiatives, preventive diplomacy has gradually been embraced by African actors keen to propose endogenous responses to security threats. This study, based on qualitative and documentary analysis, examines the persistent gap between the existence of institutional mechanisms and the ineffectiveness of their implementation. The analysis is structured around three main themes. First, it explores the origins of African preventive diplomacy, which is largely dependent on external influences and repeated crisis experiences. It then examines the continental and regional mechanisms that have gradually equipped the continent with early warning and mediation mechanisms. Finally, it assesses their effectiveness, which has been marked by a few isolated successes but largely thwarted by structural constraints. The assessment highlights a persistent gap between the stated ambition and the thwarted practice of African preventive diplomacy, raising questions about its real capacity to establish lasting peace.

Keywords: *Preventive diplomacy, Africa, conflict prevention, mediation, collective security.*



Introduction

K. M. Cahill (2005, p. 9) considère la notion de prévention comme l'une des plus belles créations de l'esprit humain. Il la place aux côtés de concepts fondamentaux que sont par exemple la liberté et l'égalité, car, selon lui, elle repose sur un optimisme inépuisable. Dans le champ des relations internationales, B. Boutros-Ghali (2005, p. 249) définit plus précisément la diplomatie préventive comme « le recours aux techniques diplomatiques pour empêcher les différends de survenir, de dégénérer en conflit armé, et, si cela échoue, d'empêcher le conflit armé de s'étendre ». La prévention apparaît dès lors comme une nécessité vitale dans un monde marqué par la récurrence de violences entre États ou au sein même des États. Comme le rappelle encore K. M. Cahill (2005, p. 10), la fin de la Guerre froide n'a pas ouvert sur une ère pacifiée, mais a plutôt laissé place à de multiples atrocités dans le monde comme les tueries, les querelles ethniques et religieuses aux effets désastreux avec des déplacements massifs de populations, la faim et de multiples catastrophes. Ces désastres humanitaires constituent désormais d'importants défis pour l'humanité, défis qui appellent à une absolue nécessité de la prévention.

L'Afrique n'échappe pas à cette réalité de monde troublé, bien au contraire. Depuis les indépendances, elle a connu et connaît de multiples conflits d'où la nécessité d'adopter une stratégie de prévention de conflits. Cette vérité existentielle explique qu'elle se soit imposée comme une exigence majeure pour la stabilité du continent. La fragilité institutionnelle des nouveaux États, les rivalités héritées de la colonisation et la multiplication des crises internes ont mis

en lumière l'urgence d'une diplomatie préventive. Si ce concept a d'abord été porté par les Nations Unies et par des initiatives extérieures, il a progressivement été revendiqué par les acteurs africains eux-mêmes, qui y ont vu une réponse endogène aux menaces pesant sur la paix et la sécurité régionales.

Cependant, l'ambition proclamée d'une diplomatie préventive africaine s'est heurtée à de nombreux obstacles. D'un côté, des dispositifs institutionnels ont été mis en place tant au niveau continental, avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) puis l'Union africaine (UA), qu'au sein des communautés économiques régionales, dotées de mécanismes d'alerte et de médiation. De l'autre, la persistance et la brutalité des conflits ont montré les limites de ces mécanismes, révélant un écart durable entre l'idéal normatif et l'application effective.

De ce constat, émerge une interrogation : comment expliquer l'écart persistant entre l'existence réelle de dispositifs préventifs et l'inefficacité de la diplomatie préventive africaine dans la pratique ?

Dans une approche qualitative, théorique et historique, la présente contribution propose d'analyser cette inefficacité, malgré l'existence d'outils institutionnels au sein des organisations continentales et régionales. Fondée sur l'analyse documentaire, mobilisant ouvrages, travaux scientifiques, sources imprimées et données numériques, elle repose sur une lecture critique et croisée des sources. L'étude s'articule autour de trois axes. Elle souligne, d'abord, l'origine de la diplomatie préventive africaine. Ensuite, elle fait l'examen des dispositifs préventifs développés à différents niveaux en Afrique. Enfin, l'étude



évalue les résultats, qui mettent en évidence un bilan largement négatif de la pratique de cette diplomatie.

1. À l'origine de la diplomatie préventive africaine

La diplomatie préventive africaine n'est pas une création spontanée, elle n'est pas née ex nihilo. Elle est le produit d'un double héritage qui se trouve dans l'influence directe des initiatives internationales, d'une part, et dans l'expérience douloureuse des nombreuses crises et guerres civiles qui ont jalonné l'histoire politique du continent, d'autre part.

1.1. Une influence des initiatives extérieures

Dès les années 1960, dans un contexte marqué par la décolonisation et l'entrée massive des nouveaux États africains à l'Organisation des Nations Unies (ONU), la gestion des crises sur le continent a été largement tributaire des dispositifs et des doctrines élaborés à l'échelle mondiale.

L'émergence de la diplomatie préventive en Afrique s'inscrit d'abord dans le sillage des initiatives internationales, et en particulier de l'ONU. Leurs doctrines ont fortement inspiré les premières démarches africaines en matière de prévention des conflits. Dès l'adoption de la Charte de San Francisco en 1945, l'ONU a placé la prévention et le règlement pacifique des différends au cœur de son mandat. L'article 12 de la Charte confère au Conseil de sécurité un rôle central, en l'autorisant à recourir à divers mécanismes tels que la négociation, l'enquête, la médiation, la conciliation, l'arbitrage ou le règlement judiciaire pour désamorcer les crises naissantes (J.-B. Duroselle et A. Kaspi, 2002, pp. 11-12). Selon J. J. Roche (2010, p. 143), l'ONU s'est

donné l'obligation de parvenir à la résolution pacifique des conflits qui sont susceptibles de surgir entre les États, précisant par ailleurs que tous les États adhérant à l'ONU « s'engagent à régler leurs différends de manière pacifique »

Cependant, ce n'est véritablement qu'à la fin de la guerre froide que la diplomatie préventive a été érigée en instrument majeur de la sécurité collective. Cela se fait avec la publication de l'« Agenda de la paix » du Secrétaire général de l'ONU d'alors, Boutros Boutros-Ghali (1992-1996). Ce dernier explique cette nouvelle approche par l'amorce du dégel dans la Guerre froide au milieu des années 1980 dont les conséquences sont déterminantes. Il souligne d'une part qu'avec cette nouvelle évolution sur la scène internationale, les États membres de l'ONU peuvent enfin agir collectivement pour la paix et la sécurité internationales et d'autre part, que la nécessité d'une politique de prévention des conflits s'est imposée avec une acuité nouvelle (B. Boutros-Ghali, 2005, p. 248).

Cette dynamique nouvelle est consacrée lors de la réunion historique du Conseil de sécurité du 31 janvier 1992, tenue pour la première fois au niveau des Chefs d'État et de Gouvernement. À son issue, le Secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, est invité à élaborer une analyse assortie de recommandations sur les moyens de renforcer la diplomatie préventive ainsi que les capacités de maintien et de rétablissement de la paix des Nations Unies (B. Boutros-Ghali, 2005, p. 248). Le rapport qu'il produit, dénommé « *Agenda pour la paix* »¹ est perçu par les observateurs de la vie politique internationale comme le véritable texte fondateur de la diplomatie préventive contemporaine. Ce

¹ Il a été officialisé le 17 juin 1992.



document systématisait le recours à l'alerte précoce, à la médiation, à la conciliation et au déploiement limité de missions diplomatiques afin d'intervenir en amont des crises. Depuis lors, la diplomatie préventive s'est frayé un chemin sur la scène internationale, devenant pour les principaux acteurs internationaux un instrument capital sur la question des conflits à travers le monde. L'Afrique, alors en proie à des conflits particulièrement dévastateurs comme c'est le cas en Somalie, au Rwanda, au Libéria ou encore en Sierra Leone, s'est rapidement imposée comme le principal terrain d'application de cette doctrine onusienne. En ce sens, l'expérience africaine illustre la réceptivité du continent aux normes internationales et la nécessité de réponses adaptées à la spécificité des crises internes.

Par ailleurs, les grandes puissances ont exercé une influence non négligeable. Durant la Guerre froide, la prévention des conflits en Afrique est souvent envisagée à travers le prisme des rivalités Est-Ouest. Les interventions diplomatiques et militaires des États-Unis, de l'Union soviétique, mais aussi de puissances européennes comme la France et le Royaume-Uni, ont eu pour objectif principal la sauvegarde d'intérêts géopolitiques, plutôt que la consolidation d'une paix durable. Après 1990, avec l'effacement progressif des logiques bipolaires, ces puissances, souvent en lien avec les Nations Unies, ont soutenu la promotion d'une diplomatie préventive en Afrique, mais en conditionnant leur appui à des réformes économiques et politiques, pour notamment promouvoir la démocratie. Par exemple, dans un discours resté historique en lien avec les processus démocratiques qui se déclenchent plus tard en Afrique, le Président français d'alors, François

Mitterrand (1981-1995) a conditionné le soutien financier, surtout, de son pays aux États africains s'ils ne déclenchent pas les processus démocratiques dans leurs pays, aidés en cela par le vent de l'Est et la démocratisation dans ce monde autrefois sous contrôle soviétique.

Enfin, les bailleurs de fonds internationaux ont joué un rôle décisif dans l'orientation des politiques africaines. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque africaine de développement (BAD) ont progressivement intégré la prévention des conflits dans leurs programmes de développement. Alors qu'au départ, leurs interventions reposaient uniquement sur des critères économiques. Elles ont peu à peu imposé de nouvelles conditions liées à la bonne gouvernance, à la gestion inclusive des ressources, à la réforme du secteur de la sécurité et à la participation à des mécanismes régionaux de prévention, comme préalables à l'octroi de financements. Selon P. Klein (1999, p. 102), ce tournant s'est amorcé au début des années 1990, lorsque la Banque mondiale et le FMI, longtemps indifférents aux questions de droits de l'Homme, ont modifié leur approche en intégrant désormais cet aspect dans leurs processus décisionnels. L'auteur explique que ce changement s'explique par l'impact direct de la démocratie, des droits de l'Homme et de la stabilité politique sur la capacité d'un État à honorer les engagements financiers. Dans la même veine, S. M. Nsouli (2000, p. 34) souligne, sur la base d'études empiriques, que la croissance économique est étroitement liée à des facteurs politiques, au premier rang desquels figure la stabilité. Cette corrélation a conduit les institutions internationales, et en particulier le FMI, à renforcer leur soutien uniquement aux pays disposant d'institutions politiques et économiques solides.



Soumission : 08/09/2025 Acceptation : 08/09/2025 Publication : 15/09/2025

Pour elles, le développement durable repose, en effet, sur des structures performantes capables de garantir la stabilité.

Ainsi, les ressources financières mobilisées par les partenaires extérieurs ont largement contribué à soutenir les politiques africaines de diplomatie préventive. Toutefois, cet appui, bien que décisif, s'est parfois fait au détriment d'une appropriation réelle et endogène des dispositifs.

La diplomatie préventive africaine est, dans les origines, largement tributaire d'influences extérieures. L'ONU a fourni la base doctrinale, les grandes puissances ont imposé leurs agendas sécuritaires et les bailleurs de fonds ont conditionné leur soutien à l'adoption de pratiques de gouvernance jugées favorables à la stabilité. Cette dépendance initiale explique en partie les difficultés rencontrées par les acteurs africains pour transformer ces modèles exogènes en mécanismes véritablement autonomes et adaptés aux réalités locales.

1.2. Des crises de plus en plus nombreuses

Si la diplomatie préventive en Afrique a été inspirée par des initiatives extérieures, la nécessité s'est imposée avec force du fait de la multiplication des crises qui ont marqué l'histoire postcoloniale du continent. En effet, dès les premières années d'indépendance, l'Afrique a été confrontée à une succession de conflits qui ont fragilisé les jeunes États et révélé la vulnérabilité de leurs institutions politiques et sociales.

Les conflits postcoloniaux entre États constituent une première source de déstabilisation. Hérités en grande partie du découpage territorial arbitraire opéré par les puissances coloniales, les États africains se sont retrouvés prisonniers de

frontières artificielles qui ne correspondent pas aux réalités ethniques, linguistiques ou culturelles des populations. Cette situation a engendré très tôt des tensions frontalières et des conflits interétatiques, comme entre le Ghana et le Togo, et des affrontements armés, comme en témoignent les guerres entre l'Éthiopie et la Somalie (1964, 1977-1978), entre l'Ouganda et la Tanzanie (1978-1979), entre le Mali et le Burkina Faso (1985), ou encore les différends récurrents entre le Maroc et l'Algérie autour du Sahara occidental (M. Gazibo, 2010, p. 118 ; p. 122). Ces conflits ont montré les limites des dispositifs africains de médiation et l'urgence de développer une diplomatie de prévention capable d'anticiper ces crises avant leur explosion.

Les sécessions ont également marqué la trajectoire conflictuelle du continent. La plus emblématique est sans doute la guerre du Biafra au Nigeria (1967-1970), qui illustre à la fois la fragilité des États nouvellement constitués et la violence des contestations identitaires (M. Gazibo, 2010, p. 126). De même, l'indépendance de l'Érythrée (1993), la sécession plus récente du Soudan du Sud (2011) et la question touareg au Mali avec la tentative de sécession de l'Azawad témoignent des difficultés chroniques à maintenir l'unité nationale dans des contextes étatiques hétérogènes. Ces expériences tragiques, souvent accompagnées de famines, d'exodes massifs et de crises humanitaires, ont rappelé la nécessité d'anticiper les tensions internes et de promouvoir des mécanismes de prévention adaptés aux réalités locales.

Les guerres civiles ont constitué un autre foyer majeur de déstabilisation. Des pays comme le Liberia (1989-1997, 1999-2003), la Sierra Leone (1991-2002), l'Angola (1975-2002), le Mozambique (1977-1992) (M. Gazibo, 2010, p. 122) ou encore



la Côte d'Ivoire (2002-2007, 2010-2011) ont été déchirés par des conflits internes d'une rare intensité. Ces crises ont entraîné la destruction d'infrastructures, la désintégration des institutions étatiques, la partition des territoires, l'effondrement économique et des pertes humaines considérables. La violence généralisée et la prolifération des groupes armés ont révélé l'incapacité des États à contrôler leur territoire et la nécessité de mécanismes régionaux capables d'intervenir avant que ces conflits ne deviennent incontrôlables. En Côte d'Ivoire, par exemple, bien que les conditions ne soient pas bien remplies, avec un désarmement qui n'était pas total, les anciens rebelles, le pays a tout de même à organiser les élections, accompagné par les organisations internationales, garantes de la diplomatie préventive, quand on savait bien les rivalités entre les adversaires.

À cela s'ajoute la montée des violences ethniques et religieuses, exacerbées par la compétition pour les ressources naturelles et l'exclusion politique. Le génocide rwandais de 1994 constitue à cet égard un tournant majeur, symbolisant l'échec des dispositifs de prévention, tant africains qu'internationaux, à anticiper une tragédie pourtant largement annoncée². Cet épisode a profondément marqué la réflexion sur la prévention en Afrique, en soulignant la nécessité d'outils d'alerte précoce plus

² Le génocide constitua l'aboutissement d'un conflit amorcé en octobre 1990, à la suite de l'incursion sur le territoire rwandais du Front patriotique rwandais dirigé par Paul Kagamé depuis l'Ouganda. Ce conflit, latent depuis plus de trois années, révéla l'échec manifeste des mécanismes de prévention, échec définitivement consacré par l'impuissance de la MINUAR (Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda).

performants et d'une volonté politique plus affirmée pour agir rapidement.

L'accumulation de conflits postcoloniaux, des tentatives de sécession et des guerres civiles a progressivement imposé la prévention comme une exigence incontournable. Ces crises, par leur ampleur et leur récurrence, ont montré que la gestion a posteriori des conflits était non seulement coûteuse en vies humaines et en ressources, mais aussi inefficace pour garantir une stabilité durable. La diplomatie préventive est ainsi apparue comme une réponse indispensable, à la fois pour anticiper les menaces et pour éviter leur transformation en guerres dévastatrices.

2. De nombreux dispositifs pour une diplomatie préventive réelle

Confronté à une conflictualité de plus en plus récurrente, le continent s'est approprié la diplomatie préventive en se dotant de dispositifs à différentes échelles, d'abord au niveau continental, amorcé par l'OUA et renforcé avec l'UA, puis au niveau régional à travers les Communautés économiques régionales (CER).

2.1. Les dispositifs au niveau continental

Face à la multiplication des crises, les organisations africaines, influencées par les orientations internationales, notamment celles de l'ONU, ont mis en place des mécanismes institutionnels visant à doter l'Afrique d'une véritable diplomatie préventive. Ces dispositifs, d'abord initiés dans le cadre de l'OUA, ont été consolidés avec l'UA, qui a fait de la prévention un axe central de son action. Trois instruments majeurs illustrent cette évolution à savoir le Mécanisme de prévention de 1993, le Conseil de paix et de



sécurité (CPS), et le Conseil des sages (P. G. Dagbo, 2014, p. 163).

Le premier jalon est posé avec le Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, institué à la suite de la Déclaration du Caire en juin 1993 (A. K. Bitié, 2016, p. 191). Dans un contexte marqué par les échecs internationaux au Rwanda et en Somalie, il constitue la première tentative structurée de l'OUA pour anticiper et gérer les crises africaines. Doté d'un Secrétariat général, d'un Centre de gestion des conflits, d'un système d'alerte précoce et d'un Fonds de la paix, ce mécanisme devait renforcer les capacités d'anticipation, de médiation et, le cas échéant, d'intervention de l'organisation. Le Centre de gestion des conflits, en particulier, est chargé de collecter et d'analyser les informations relatives aux foyers de tensions et de proposer des médiateurs choisis parmi les chefs d'État (P. G. Dagbo, 2014, p. 163).

La transformation de l'OUA en UA marque cependant un tournant. L'OUA avait permis d'exprimer une solidarité politique centrée sur la décolonisation et la préservation de la souveraineté, mais ses dispositifs de prévention sont restés limités. L'UA, conçue dans un contexte où dominaient désormais les guerres civiles, les crises humanitaires et les enjeux de gouvernance, a placé la prévention, la protection des droits de l'homme et la stabilisation économique au cœur de son mandat (A. K. Bitié, 2016, p. 191).

C'est dans ce cadre qu'est institué le CPS, pivot de la nouvelle architecture sécuritaire. La création s'inscrit dans une dynamique institutionnelle plus large, amorcée lors du sommet de Syrte en Libye, en septembre 1999, qui a décidé de la transformation de l'OUA en UA. Le Protocole

instituant le CPS est adopté le 9 juillet 2002 à Durban, au cours de la première session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, avant d'entrer en vigueur le 26 décembre 2003 (P. G. Dagbo, 2014, p. 163).

Inspiré du modèle du Conseil de sécurité des Nations Unies mais adapté au contexte africain, le CPS est conçu comme un organe permanent de décision pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Il incarne une conception africaine de la sécurité collective et de l'alerte rapide, visant à favoriser une réaction prompte et coordonnée aux situations de crise. Il est composé de quinze membres élus par la Conférence de l'UA dont dix pour un mandat de deux ans et cinq pour un mandat de trois ans afin d'assurer la continuité.

La crédibilité du CPS de l'Union africaine repose sur un ensemble de mécanismes opérationnels conçus pour anticiper, prévenir et gérer efficacement les crises. Ces instruments traduisent une volonté d'articuler une sécurité collective africaine autour d'une logique d'anticipation et d'action graduée, allant de la médiation à l'intervention armée. Trois dispositifs majeurs en constituent l'ossature : le Système continental d'alerte rapide, le Conseil des Sages et la Force africaine en attente³ (P. G. Dagbo, 2014, p. 163).

Le Système continental d'alerte rapide (SCAR) constitue l'épine dorsale de la prévention des conflits en Afrique. Conçu comme un outil d'anticipation, il permet au CPS d'harmoniser et de coordonner les actions avec les centres d'observation mis en place par les CER. Ce maillage

³ Ils sont les principaux, car en plus d'eux, il faut noter certains organismes sur lesquels ces principaux se reposent. C'est le cas par exemple des brigades au nombre de cinq correspondant aux régions africaines ou encore du Comité des Chefs d'États-majors.



continental vise à assurer une remontée efficace d'informations depuis les zones locales jusqu'au niveau continental, afin de disposer d'une vision globale des menaces émergentes.

Le SCAR ne se limite pas à une collecte interne de données, il s'appuie également sur des partenariats étroits avec les Nations Unies, les centres de recherche et les Organisations non gouvernementales (ONG). Cette coopération permet d'enrichir la base informationnelle du CPS en intégrant des analyses scientifiques, des alertes émises par la société civile ou encore des rapports de terrain indépendants (P. G. Dagbo, 2014, p. 164). L'objectif est de doter l'Union africaine d'une capacité autonome de veille stratégique et d'analyse prospective, afin de transformer les signaux faibles en leviers de décision pour prévenir une escalade conflictuelle.

Créé en 2007, le Conseil des Sages représente le second instrument de cette architecture. Composé de cinq personnalités africaines⁴ respectées et reconnues pour leur contribution exceptionnelle à la paix, à la sécurité et au développement, il incarne une approche politico-morale de

⁴ Lors de la dixième session ordinaire de la Conférence de l'UA tenue en janvier 2007 à Addis-Abeba, ces cinq personnalités ont été désignées pour leur premier mandat de 3 ans. Il s'agit de M. Ahmed Ben Bella d'Algérie, représentant l'Afrique du Nord, de M. Miguel Trovoadá, représentant l'Afrique Centrale, de M. Salim Ahmed Salim, représentant de l'Afrique de l'Est, de M. Brigalia Bam, représentant de l'Afrique Australe et de Mme Elisabeth Pognon, représentant de l'Afrique de l'Ouest. Cf. Union Africaine. (2013). « Groupe des sages : Rôle et missions du Groupe des Sages », consulté le 31 juillet 2025 sur <https://www.peaceau.org/uploads/grp-des-sages-en-bref-fr.pdf>

la prévention des conflits. Son rôle est avant tout consultatif et préventif : par le biais de médiations discrètes, de missions de facilitation ou d'interventions symboliques, il cherche à instaurer ou à restaurer le dialogue entre des parties en conflit. Dans la hiérarchie des moyens d'action du CPS, le Conseil des Sages intervient comme un mécanisme de première intention. En cas de succès, il permet de résoudre une crise naissante par des voies pacifiques et diplomatiques, conformément aux principes fondateurs de l'Union africaine. Si, en revanche, les démarches échouent et qu'une escalade se profile, le CPS se réserve la possibilité de recourir à des moyens plus coercitifs, y compris l'usage de la force armée (P. G. Dagbo, 2014, p. 164). Ce dispositif illustre l'importance accordée à la médiation africaine et à la recherche de solutions endogènes, dans une perspective où la sagesse, le prestige moral et l'autorité symbolique des anciens leaders constituent des ressources politiques déterminantes.

Enfin, le mécanisme le plus emblématique et le plus ambitieux demeure la Force africaine en attente (FAA), instrument militaire de l'architecture de paix et de sécurité de l'UA. Le principe a été approuvé lors du sommet d'Addis-Abeba en juillet 2004, à la suite de la troisième réunion des Chefs d'état-major africains tenue en mai 2003 (P. G. Dagbo, 2014, p. 164). La FAA est pensée comme un outil de réaction rapide et flexible, capable d'être déployée sur tout le continent pour faire face à des crises graves.

Cette architecture s'est traduite par des interventions concrètes qui attestent de la capacité du CPS à s'affirmer comme acteur central de la sécurité africaine. En 2004, il a autorisé la Mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS), déployée au Darfour pour protéger les civils et superviser le



cessez-le-feu, avant l'hybridation avec l'ONU (MINUAD). En Somalie, le CPS est à l'origine de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM, 2007), qui a contribué à la stabilisation de Mogadiscio face aux milices *Al-Shabaab*. De même, au Mali et en République centrafricaine, il a autorisé la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA)⁵ en 2012 et la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA)⁶ en 2013, transférées par la suite sous mandats onusiens. Ces exemples traduisent à la fois la réactivité de l'Union Africaine et les limites structurelles.

⁵ La Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) était une mission de l'UA, initialement menée par la CEDEAO et autorisée le 20 décembre 2012 par la résolution 2085 du Conseil de sécurité de l'ONU en vertu du Chapitre VII. Elle visait à mettre fin à la crise politique et sécuritaire découlant du coup d'État du 22 mars 2012. Elle a été remplacée le 1^{er} juillet 2013 par la Mission intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Cf. Commission de l'Union Africaine. « Historique de l'opération MISMA », consulté le 13 juillet 2025 sur <https://www.au-misahel.org/historique-de-loperation-misma/>

⁶ La Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) a été mise en place en juillet 2013 lorsque son mandat a été fixé par le CPS de l'UA dans son communiqué du 19 juillet 2013 et le Conseil de sécurité des Nations unies dans sa résolution 2127(2014) du 5 décembre 2013. Elle a pris la relève de la Mission de consolidation de la paix de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale en République centrafricaine (MICOPAX). Cf. Union Africaine. (2014). « La Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine poursuit ses efforts de stabilisation », consulté le 13 juillet 2025 sur <https://www.peaceau.org/fr/article/la-mission-internationale-de-soutien-a-la-centrafrique-sous-conduite-africaine-poursuit-ses-efforts-de-stabilisation>.

Les mécanismes continentaux témoignent d'une volonté affirmée des organisations panafricaines de doter l'Afrique d'une véritable diplomatie préventive. Toutefois, si ces instruments constituent une avancée normative et institutionnelle majeure, leur efficacité réelle reste conditionnée par des contraintes persistantes : respect jaloux de la souveraineté des États, insuffisance chronique des ressources financières et logistiques, dépendance à l'égard des bailleurs extérieurs et difficulté à traduire l'ambition proclamée en actions concrètes et rapides sur le terrain.

2.2. La part des communautés économiques régionales

Si l'Union africaine constitue le cadre continental de référence en matière de diplomatie préventive, l'essentiel de l'action concrète est souvent porté par les CER considérées comme les « piliers » de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA). Leur proximité avec les réalités locales, leur meilleure connaissance des dynamiques sociopolitiques régionales et leur capacité d'action relativement souple en font des acteurs incontournables. Cinq CER dominent ce dispositif : la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), et l'Union du Maghreb arabe (UMA), même si cette dernière reste peu active.

La CEDEAO occupe une place pionnière en Afrique de l'Ouest dans la mise en œuvre d'outils institutionnels de prévention. Dès les années 1990, confrontée aux guerres civiles du Liberia et de la Sierra Leone, elle s'est illustrée par des innovations marquantes. Le déploiement du Groupe de



surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO (*Economic Community of West African States Monitoring Group, ECOMOG*) en 1990, malgré des critiques sur l'efficacité, a marqué la première expérience africaine d'intervention régionale collective. Cette dynamique a été consolidée en décembre 1999 avec l'adoption, à Lomé, du Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité. Celui-ci institue un Conseil de médiation et de sécurité, un Comité des sages et surtout un Système d'alerte précoce dénommé *Ecowas Early Warning and Response Network (ECOWARN)* chargé de collecter et d'analyser les données sur les risques de conflit (P. G. Dagbo, 2014, p. 166 ; A. K. Bitié, 2016, p. 214). Cette combinaison d'outils diplomatiques et militaires a permis à la CEDEAO de jouer un rôle direct dans la stabilisation de plusieurs crises (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali), confirmant le statut d'acteur régional de premier plan.

La Communauté de développement de l'Afrique australe a, elle aussi, bâti une architecture sécuritaire adaptée à l'espace. En 1996, elle met en place un Organe chargé de la politique, de la défense et de la sécurité, héritier d'une Commission inter-États issue de l'ancienne SADCC. Ce dispositif est consolidé en 2001 avec la création formelle de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité, véritable pilier de la diplomatie préventive (P. G. Dagbo, 2014, p. 166).

La SADC a joué un rôle déterminant dans la gestion de plusieurs crises, notamment au Lesotho (1998 et 2017) ou à Madagascar (2009), où elle a privilégié des solutions de médiation politique, combinées à des pressions

diplomatiques. Toutefois, les résultats des interventions restent contrastés, révélant une certaine dépendance à la volonté politique des États membres dominants, en particulier l’Afrique du Sud, souvent accusée d’hégémonie régionale.

Dans la Corne de l’Afrique, espace marqué par une conflictualité chronique, l’IGAD s’est imposée comme un acteur diplomatique majeur. Bien qu’elle ne dispose pas d’un véritable organe militaire de sécurité, elle a développé une expertise en médiation. Elle a été déterminante dans la conclusion de l’Accord de paix global de 2005 au Soudan, qui a ouvert la voie à l’indépendance du Soudan du Sud en 2011, et elle joue encore un rôle central dans les tentatives de stabilisation de la Somalie, en lien avec l’UA et l’ONU (P. G. Dagbo, 2014, p. 166). Afin de renforcer les capacités préventives, l’IGAD a adopté en 2000 un mécanisme d’alerte précoce et de réaction rapide (CEWARN), orienté notamment vers la surveillance des conflits transfrontaliers liés au pastoralisme (A. K. Bitié, 2016, p. 220). L’article 18A de l’Accord constitutif souligne explicitement l’obligation de consultation et de coopération pour régler pacifiquement les différends. Si les moyens demeurent limités, l’IGAD a néanmoins acquis une légitimité reconnue dans la région.

En Afrique centrale, les États membres de la CEEAC ont décidé en 1999 de créer un Conseil de paix et de sécurité de l’Afrique centrale (COPAX), en continuité avec une initiative régionale de 1992 (P. G. Dagbo, 2014, p. 166). Le COPAX repose sur trois piliers : un mécanisme de prévention, une force multinationale et un fonds de sécurité. Pour le rendre opérationnel, un Mécanisme d’alerte rapide pour l’Afrique centrale (MARAC) est mis en place en 2000. Chargé de collecter et d’analyser les informations relatives aux menaces



régionales, le MARAC devait offrir une capacité d'anticipation semblable à l'ECOWARN ou au CEWARN (A. K. Bitié, 2016, p. 217).

L'action des CER témoigne de la volonté africaine de rapprocher la diplomatie préventive des réalités locales, grâce à des dispositifs d'alerte précoce, des comités de sages et des pratiques de médiation. Elles apparaissent comme des acteurs indispensables d'une diplomatie préventive africaine « de proximité ». Leur contribution concrète atteste des progrès accomplis, mais, leur efficacité demeure conditionnée à une meilleure intégration institutionnelle avec l'UA et à une volonté politique accrue des États membres. Quel bilan peut-on dresser de cette diplomatie préventive ?

3. Un bilan qui interpelle

La volonté de prévenir les conflits en Afrique est réelle, vu ce qu'ils coûtent. Cette volonté matérialisée par la mise en place de plusieurs dispositifs a donné quelques résultats cependant contrariés par de nombreuses contraintes. Celles-ci sont, d'ailleurs, à l'origine de plusieurs grands échecs aux effets dévastateurs.

3.1. Des succès limités face à de multiples contraintes

Malgré la mise en place de dispositifs continentaux et régionaux de prévention, le bilan de la diplomatie préventive africaine reste globalement limité. Les réussites existent, mais elles demeurent rares et ponctuelles, souvent confinées à des contextes précis où des conditions particulières ont permis une intervention efficace. Ces succès

relatifs révèlent à la fois le potentiel et les limites structurelles de la diplomatie préventive sur le continent.

Au niveau continental, l'UA a mis en avant des médiations préventives, par exemple lors des crises électorales au Kenya en 2007-2008 ou en Centrafrique en 2013-2014, où l'intervention de personnalités africaines reconnues a contribué à rétablir un minimum de dialogue entre les parties. Ces exemples montrent que, lorsque les dispositifs disposent de moyens suffisants et d'une volonté politique affirmée, la diplomatie préventive peut produire des résultats tangibles.

Au niveau des Communautés économiques régionales, les succès sont aussi réels. Parmi les réussites notables, on peut citer certaines médiations menées par la CEDEAO, notamment dans les conflits du Liberia (1990-1997) et de la Sierra Leone (1997-2000). L'organisation a su, grâce au corps de médiateurs et à la mise en œuvre de l'ECOMOG, stopper certaines escalades de violence, favoriser des cessez-le-feu et poser les bases d'accords de paix, même si ces processus furent longs et complexes. De même, l'IGAD a joué un rôle déterminant dans la conclusion de l'Accord de paix global au Soudan en 2005, qui a ouvert la voie à l'indépendance du Soudan du Sud en 2011 et permis une réduction temporaire des tensions dans la région.

Cependant, ces succès restent l'exception et leur portée demeure limitée. Plusieurs contraintes structurelles expliquent cette efficacité réduite. Le manque de moyens financiers et logistiques constitue un obstacle majeur. Les missions de médiation et les mécanismes d'alerte précoce nécessitent des ressources importantes pour fonctionner efficacement, or les CER et l'UA dépendent largement des contributions volontaires des États membres et de



financements extérieurs, ce qui limite leur autonomie et leur réactivité. Par exemple, le Mécanisme continental d'alerte rapide, bien que fonctionnel, peine à traduire les alertes en interventions effectives faute de ressources et de volonté politique.

À cette contrainte, s'ajoutent les interférences extérieures, qui influencent régulièrement la diplomatie préventive africaine. L'action des grandes puissances (États-Unis, France, Chine, Russie) ou des organisations internationales comme l'ONU, motivée par des intérêts géostratégiques et économiques, oriente ou contrarie les efforts régionaux et continentaux. Dans le cas du Mali en 2012, par exemple, l'intervention française avec l'opération *Serval* a pris le pas sur l'action préventive de la CEDEAO, reléguant au second plan l'initiative africaine.

Enfin, le souverainisme des États africains reste une contrainte majeure. Solidement implémenté par la Charte de l'OUA adoptée en mai 1963, la souveraineté et le respect absolu des frontières héritées de la colonisation limitent souvent la capacité des organisations régionales à intervenir de manière proactive. Les dirigeants hésitent à céder des prérogatives à des organes régionaux ou continentaux, et certaines crises s'aggravent faute d'intervention précoce, même lorsque des signaux d'alerte existent. Les exemples du génocide rwandais de 1994, où la communauté internationale et les organisations africaines sont restées paralysées malgré des alertes précoces, ou de la crise postélectorale ivoirienne de 2010-2011, où l'UA et la CEDEAO n'ont pas réussi à proposer une solution claire dans les délais requis.

Si la diplomatie préventive africaine constitue une avancée normative et institutionnelle indéniable, la mise en œuvre souffre de manques chroniques de moyens, de lourdeurs bureaucratiques, du principe de non-ingérence, et d'une dépendance forte vis-à-vis de financements extérieurs. L'efficacité réelle de la prévention reste donc conditionnée par des facteurs structurels et politiques qui freinent la traduction des ambitions proclamées en actions concrètes et rapides sur le terrain.

Ainsi, malgré quelques succès ponctuels, la diplomatie préventive africaine reste confrontée à un écart persistant entre l'idéal normatif et la pratique effective, ce qui interpelle sur la capacité à répondre efficacement aux crises récurrentes du continent.

3.2. Des échecs retentissants

Malgré les ambitions affichées et les dispositifs progressivement élaborés pour anticiper et contenir les crises, la diplomatie préventive africaine a connu des échecs majeurs, parfois dramatiques, qui ont mis en évidence des limites structurelles et opérationnelles. Ces échecs ne concernent pas seulement la prévention initiale des conflits, mais également la difficulté à intervenir de manière rapide, coordonnée et efficace pour limiter l'ampleur des violences une fois les crises déclenchées.

Un premier cas demeure le génocide rwandais de 1994, au cours duquel 800 000 personnes, notamment Tutsis (et Hutu modérés) ont été massacrées (A. K. Bitié, 2016, p. 194) et entre 500 000 et 1 million de personnes selon J.-B. Duroselle et A. Kaspi (2002, p. 522) en moins de cent jours. Malgré la présence d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies (MINUAR) et les alertes répétées d'acteurs locaux, la



réaction internationale et africaine est restée tardive et fragmentaire. L'OUA, encore fondée sur le principe de non-ingérence, s'est révélée incapable d'agir efficacement. Cet immobilisme est difficilement explicable d'autant qu'un an avant cette catastrophe humanitaire, l'OUA mettait en place le Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Le Rwanda illustre l'un des échecs les plus retentissants d'une diplomatie préventive africaine encore embryonnaire, prisonnière à la fois du respect strict des souverainetés nationales et d'un manque criant de moyens logistiques.

De même, la crise du Darfour au Soudan, déclenchée en 2003, révèle l'incapacité des organisations régionales à gérer un conflit complexe mêlant revendications politiques, fractures ethniques et enjeux humanitaires. Malgré la mobilisation de l'Union africaine à travers la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), le déploiement rapide d'une force crédible s'est avéré impossible. Faute de moyens et face à des blocages diplomatiques persistants, l'Union africaine dut recourir à un partenariat avec l'ONU, donnant naissance à la mission conjointe ONU-UA (MINUAD) en 2007. Cependant, cette hybridation, marquée par des lourdeurs bureaucratiques et des divergences stratégiques, n'a pas permis de protéger efficacement les populations civiles ni de garantir un cessez-le-feu durable.

Plus récemment, la crise libyenne de 2011 illustre un autre échec flagrant. Alors que l'Union africaine proposait une feuille de route de médiation, une initiative a été rapidement marginalisée par l'intervention militaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), initiée par certaines puissances occidentales. L'élimination de Mouammar

Kadhafi a entraîné un effondrement de l'État libyen et une fragmentation du pays, ouvrant la voie à une instabilité chronique dont les répercussions se font sentir dans tout le Sahel. Cet épisode met en évidence l'influence déterminante des acteurs extérieurs, capables de reléguer au second plan les mécanismes africains de prévention et de médiation.

La situation au Mali à partir de 2012 fournit également un exemple des limites des dispositifs africains. Malgré l'existence d'alertes précoces sur la fragilisation de l'État malien et la montée des insurrections armées dans le Nord, la CEDEAO et l'Union africaine n'ont pas su anticiper ni contenir la crise. L'intervention militaire française (opération Serval) a été décisive pour stopper l'avancée des groupes djihadistes, révélant ainsi le déficit de capacité d'action autonome du continent en matière de diplomatie préventive et de sécurité collective.

D'autres exemples tels que les crises prolongées en Somalie ou en République centrafricaine, montrent que les échecs retentissants de la diplomatie préventive africaine se traduisent par des conséquences dramatiques. Sur le plan humanitaire, des pertes massives de vies civiles et des déplacements forcés de populations sont enregistrés. Sur le plan politique, il faut relever l'affaiblissement de la légitimité des institutions africaines. Sur le plan symbolique, il relève un fossé grandissant entre l'ambition proclamée d'« Afrique capable de résoudre ses propres conflits » et la réalité des faits marquée par une dépendance persistante vis-à-vis des puissances extérieures.

Ces échecs retentissants soulignent que la diplomatie préventive africaine, malgré une évolution normative et institutionnelle, demeure freinée par une combinaison de facteurs : insuffisance des ressources financières et militaires,



prévalence du souverainisme des États, déficit de coordination entre acteurs, et poids déterminant des interventions étrangères. Ils constituent autant de rappels tragiques de la fragilité d'un projet qui, tout en affirmant une ambition, peine encore à s'imposer comme un instrument efficace de régulation des conflits sur le continent.

Conclusion

L'analyse de la diplomatie préventive africaine, des origines aux pratiques contemporaines, révèle un paradoxe entre ambition proclamée et réalité opérationnelle. Si la prévention s'impose comme une nécessité vitale pour la stabilité du continent, les dispositifs continentaux et régionaux mis en place, qu'il s'agisse du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, du Conseil des sages ou des mécanismes des communautés économiques régionales, peinent à transformer les intentions normatives en résultats concrets.

Les quelques succès ponctuels, comme l'action de la CEDEAO au Liberia et en Sierra Leone ou le rôle de l'IGAD dans l'Accord de paix global au Soudan, montrent que la diplomatie préventive peut produire des effets positifs lorsque la volonté politique, les moyens financiers et la coordination sont réunis. Cependant, ces réussites restent exceptionnelles face à l'ampleur des crises. Les échecs retentissants du Rwanda, du Darfour, de la Libye ou du Mali soulignent la persistance des contraintes structurelles à savoir le manque de moyens, le trop grand souverainisme

des États, la coordination limitée et les interférences extérieures.

Références bibliographiques

- Bitié, A. K. (2016). *L'approche contemporaine de la prévention des conflits en Afrique*, Thèse de doctorat (inédit), Université de Bordeaux. Consultée en ligne le 24 novembre 2024 sur <https://theses.hal.science/tel-01868849v1>
- Boutros-Ghali, B. (2005). « Réflexions sur le rôle de l'ONU et de son Secrétaire général », in Cahill, K. M. *La diplomatie préventive*. Paris : NiL éditions. pp. 247-263.
- Cahill, K. M. (2005). *La diplomatie préventive*. Paris : NiL éditions.
- Commission de l'Union Africaine, « Historique de l'opération MISMA », consulté le 13 juillet 2025 sur <https://www.au-misahel.org/historique-de-loperation-misma/>.
- Dagbo, G. P. (2014). *La diplomatie africaine : Théorie et Pratique*, Paris : L'Harmattan.
- Duroselle, J.-B. et Kaspi A. (2002). *Histoire des relations internationales, tome 2 : de 1945 à nos jours*, Paris : Armand Colin.
- Gazibo, M. (2010). *Introduction à la politique africaine*, Québec, Presses Universitaires de Montréal, 2e édition.
- Klein, P. (1999). « Les institutions financières internationales et les droits de la personne », *Revue Belge de Droit International*, n°1, pp. 97-114, consulté le 18 juin 2025 sur



Soumission : 08/09/2025 Acceptation : 08/09/2025 Publication : 15/09/2025

<https://rbdi.bruylant.be/modele/rbdi/content/pdf/files>

- Nsouli, S. M. (2000). « Le renforcement des capacités en Afrique : Rôle des institutions financières internationales », *Finances et Développement*, pp. 34-37, consulté le 18 juin 2025 sur <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2000/12/pdf/nsouli.pdf>.
- Roche, J.-J. (2010). *Relations internationales*, 5^e édition, Paris : L.G.D.J.
- Union Africaine. (2013). « Groupe des sages : Rôle et missions du Groupe des Sages », consulté le 31 juillet 2025 sur <https://www.peaceau.org/uploads/grp-des-sages-en-bref-fr-.pdf>
- Union Africaine. (2014). « La Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine poursuit ses efforts de stabilisation », consulté le 13 juillet 2025 sur <https://www.peaceau.org/fr/article/la-mission-internationale-de-soutien-a-la-centrafrique-sous-conduite-africaine-poursuit-ses-efforts-de-stabilisation>